

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

*SG n° 91-127*  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 19 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

*12 Novembre 1991*

**DATE D'AFFICHAGE**

*12 Novembre 1991*

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme LISION, MM. GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme PARROU par M. LE GUEUT  
M. REVOLAT par M. MARCONI  
M. TAP par M. BENOIT  
M. DINDINAUD par M. MONNARD

**ABSENTS- EXCUSES** : M. BARRIERE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 31

*Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.*

**OBJET** : MISE EN PLACE A L'ANNEE D'UNE ZONE A STATIONNEMENT PAYANT AUTOUR DU MARCHE CENTRAL

**VOTE** : CONTRE = 7      POUR = 24

*Depuis plusieurs années, une zone à stationnement payant a été mise en place autour du marché central de ROYAN afin de faciliter l'accès aux parkings des usagers.*

*Lors du Conseil Municipal du 8 Avril 1991, il avait été décidé de créer une zone à stationnement payant autour du Marché Central du 15 Avril au 15 Septembre, le matin.*

*Il est proposé de mettre en place cette zone à stationnement payant toute l'année, le matin.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL*

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,*
- APRES en avoir délibéré,*

*DECIDE*

*- de créer à compter du 1er décembre 1991 une zone à stationnement payant, le matin autour du marché central, partie comprise entre la Rampe du Vengeur, rue des Gardes et la rue Montmartre, rue Mériot.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,*

*Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,*

*H. LE GUEUT*

*Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 28 Novembre 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint*